

LÉGENDE

- PRESCRIPTIONS LIÉES À LA TVB**
- Zones humides à préserver
 - Espaces boisés classés (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
 - EBC surfacique à maintenir ou à créer
 - EBC linéaire à maintenir ou à créer
 - Eléments végétaux protégés (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Haie à préserver
 - Arbre remarquable à préserver
 - Continuités écologiques identifiées (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Réserveurs de biodiversité à préserver
 - Corridors terrestres à restaurer
 - Corridors terrestres à préserver
 - Corridors aquatiques à préserver

ZONAGE REGLEMENTAIRE :

- Zone Urbaine (U)
- Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Zone à urbaniser (AU) :

- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
- Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :

- Zone Naturelle (N)
- Zone Agricole (A)
- Secteur de Taille et de Capacité d'Accès Limitées (STECA) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Limites communales
- Parcelles

Département de la
Charente-Maritime (17)

Communauté de
Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.8 Trame verte et bleue

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7000 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLUi
Sources : Cadastre DGIFP 2019,
Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil
le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX

Tel : 05.57.99.69.28

Mail : atlantique@citadia.com

→ LANDRAIS

